

Office de placement régional : quelle pratique dans le Jura ?

Sophie Guenot (PCSI)

Réponse du Gouvernement

Le Gouvernement répond comme il suit aux questions posées:

1. Quel pourcentage de personnes utilisent le conseil téléphonique?

Au sein de l'ORP jurassien, cette possibilité s'applique en fonction de la situation, principalement lorsqu'il est momentanément difficile de rencontrer la personne dans les délais légaux. C'est par exemple le cas lorsque le demandeur d'emploi est en activité (gain intermédiaire).

2. Est-ce que le conseil en vidéoconférence est appliqué et à quel pourcentage?

Le conseil vidéo n'est en principe pas utilisé dans nos ORP. S'il devait le devenir, il ne serait pas généralisé mais proposé en alternance avec des entretiens sur site en présence du demandeur d'emploi, ce qui est présenté comme « conseil hybride » dans le rapport en question. Selon les expériences faites par l'ORP, les rencontres en présentiel sont souhaitées, voire nécessaires, aussi bien du point de vue des demandeurs d'emploi que de celui des conseillers en personnel.

3. Au niveau de l'entretien par vidéo, quelle est la situation pour l'application des conditions-cadres légales pour préserver la protection des données des demandeurs d'emploi?

Dans l'assurance-chômage, les conditions-cadres sont généralement établies au niveau national et/ou cantonal. Sans avoir attendu la venue du conseil à distance, la pratique jurassienne se base sur les directives fédérales, en respectant les règles en matière de protection des données auxquelles les ORP sont soumis. Il ne saurait en être autrement concernant le conseil à distance dans lequel la confidentialité doit également être garantie. Ceci impliquera forcément des systèmes de communication vidéo conformes à la protection des données et ce, également dans le cadre du télétravail.

4. Est-ce qu'un modèle hybride (présentiel et vidéo) est en étude comme proposé dans ledit rapport?

Il serait souhaitable, à terme, d'ouvrir plus largement le conseil à distance au niveau cantonal, notamment dans le cadre des réflexions sur la mise en place d'un guichet unique. Pour autant, à l'ORP du Jura, la pratique hybride « présentiel - à distance » perdurera, comme mentionné à la réponse n° 2.

5. Depuis la nouvelle mise en service en ligne de "Jobroom" cela a-t-il permis une meilleure efficacité de transmission des documents?

La digitalisation apporte des résultats probants avec les personnes qui maîtrisent les outils numériques et/ou qui sont vraiment intéressées à les utiliser. La pratique quotidienne des ORP encourage activement les demandeurs d'emploi à user de ces possibilités, ceci sans insister là où leur utilisation semble trop compliquée ou contreproductive.

6. Cette prestation est-elle régulièrement employée? Si oui, avez-vous des résultats?

A fin mai 2024 :

- 96,7% des demandeurs d'emploi s'inscrivent au chômage via Job-Room.

- Lors de leur premier entretien à l'ORP, 84,4% des demandeurs d'emploi autorisent la transmission de leurs données aux employeurs potentiellement intéressés via Job- Room.
- 62,5% des demandeurs d'emploi jurassiens inscrits ont ouvert un compte sur Job-Room, ce qui permet de transmettre à l'ORP divers documents, dont les preuves de recherche d'emploi.

Delémont, le 20 août 2024

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JBM', written in a cursive style.

Certifié conforme par le chancelier d'Etat
Jean-Baptiste Maître